



L'enquête publique « Révision de la Charte du Parc naturel régional des Alpilles » se tiendra sur lundi 25 octobre au jeudi 25 novembre 2021

Un nouveau projet de développement durable pour les Alpilles

Le territoire des communes d'Aureille, Fontvieille, Saint-Rémy-de-Provence, les Baux-de-Provence, Saint-Etienne du Grès, Eygalières, Eyguières, Sénas, Lamanon, Orgon, Le Paradou, Mouriès, Mas-Blanc des Alpilles, Maussane-les-Alpilles ainsi que Tarascon et Saint-Martin de Crau pour partie, est classé depuis 2007 par l'Etat en « Parc naturel régional ».

En 2018, le Parc naturel régional des Alpilles a engagé avec l'appui de la Région Sud, la révision de sa « Charte », document de référence qui régit le Parc pour 15 ans, ainsi que le prévoit la loi. Cette procédure nous permet de nous interroger sur ce que nous voulons pour notre territoire et réimaginer l'avenir auquel nous aspirons, pour les 15 prochaines années : quelles Alpilles voulons-nous en 2037 ?

Fruit d'une large concertation associant les institutions, les associations et les citoyens, la Charte du Parc des Alpilles est fondée sur la préservation des richesses écologique et patrimoniale emblématiques des Alpilles ainsi que sur l'accompagnement du dynamisme économique et social. Le nouveau projet prévoit en outre d'élargir le périmètre actuel du Parc en y intégrant une partie de la commune d'Arles sur la zone humide des Marais des Baux et Marais d'Arles, trait d'union entre les Alpilles et la Camargue.

De nouveaux enjeux pour le territoire

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires ruraux, vivants, habités qui subissent des mutations. Changements climatiques, nouvelles pratiques agricoles, gestion des ressources, développement du tourisme, évolutions démographique et sociétale, etc. font partie des grands défis qui ont guidé les réflexions dans la construction du projet pour agir avec efficacité et répondre au mieux aux aspirations des habitants et des visiteurs.

Ce travail a permis d'identifier quatre grandes ambitions pour les Alpilles, fondements du projet :

- Préserver et transmettre les richesses naturelles et paysagères des Alpilles
- Cultiver ses diversités pour maintenir son dynamisme
- Accompagner les évolutions pour bien vivre dans les Alpilles
- Fédérer le territoire et valoriser ses patrimoines

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

Ces quatre lignes directrices sont déclinées en orientations et actions concrètes qui constituent la future Charte du Parc naturel régional des Alpilles.

Tous concernés

Chacun, de près ou de loin, est concerné par l'action du Parc naturel régional des Alpilles.

Si, formellement, une Charte de Parc naturel régional est un engagement conjoint des communes, intercommunalités, Département des Bouches-du-Rhône et Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, sa mise en œuvre concrète mobilise tous les acteurs du territoire et influe sur notre quotidien.

L'enquête publique qui se déroulera du lundi 25 octobre au jeudi 25 novembre 2021 doit permettre à tous de s'informer et de s'exprimer sur le nouveau projet de Charte du Parc naturel régional des Alpilles.

Venez donner votre avis !

Où consulter le dossier d'enquête publique ?

- Dans les huit lieux d'enquête publique répartis sur le périmètre de projet du Parc naturel régional des Alpilles (voir au dos).
- En vous rendant sur le site : <https://revisionchartealpilles.mareregionsud.fr>
- Sur le site internet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.mareregionsud.fr/revision-charte-alpilles>
- Sur le site internet du Parc naturel régional des Alpilles :
- <https://www.parc-alpilles.fr/le-parc-naturel-regional/la-charte/>

Comment et où donner son avis ?

- En vous rendant aux permanences de la commission d'enquête (voir au dos)
- Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête publique (voir au dos)
- Sur le registre en ligne : <https://revisionchartealpilles.mareregionsud.fr>
- Par courrier à M. le Président de la commission d'enquête Parc naturel régional des Alpilles, Maison du Parc, 2 boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence
- Par mail : revisionchartealpilles@mareregionsud.fr

Les permanences de la commission d'enquête.

Les permanences de la commission d'enquête

Les permanences des commissaires enquêteurs permettent aux administrés un accompagnement dans le dépôt de leurs observations et requêtes.

SAINT-REMY-DE-PROVENCE - Maison du Parc des Alpilles - 2 Boulevard Marceau

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences des commissaires enquêteurs :

Lundi 25 octobre et mercredi 10 novembre : 9h - 12h

Mardi 2, mercredi 17 et jeudi 25 novembre : 14h - 17h

ARLES - Direction du développement territorial, 11 rue Parmentier

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Permanences des commissaires enquêteurs :

Mardi 23 novembre : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

AUREILLE - Hôtel de ville - 2 rue Frédéric Mistral

Ouvert lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et mardi et jeudi de 8h30 à 12h

Permanences des commissaires enquêteurs :

Lundi 25 octobre, mardi 9, jeudis 18 et 25 novembre : 8h30 - 12h

Mercredi 3 novembre : 13h30 - 17h

ORGON - Hôtel de ville - Place de la Liberté

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h15

Permanences des commissaires enquêteurs :

Lundi 25 octobre : 8h30 - 12h

Mercredi 3, mardi 9, jeudis 18 et 25 novembre : 13h30 - 16h15

LE PARADOU - Hôtel de ville - Rue Charloun Rieu

Ouvert lundi, mardi mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et jeudi de 8h30 à 12h

Permanences des commissaires enquêteurs :

Lundis 25 octobre et 8 novembre : 14h - 17h

Mercredi 3, jeudis 18 et 25 novembre : 8h30 - 12h

SAINT-ETIENNE-DU-GRES - Hôtel de ville - Place de la Mairie

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Permanences des commissaires enquêteurs :

Lundi 25 octobre, jeudi 4, mercredi 10 et jeudi 18 novembre : 13h30 - 17h

Jeudi 25 novembre : 8h - 12h

SAINT-MARTIN-DE-CRAU - Centre Technique Municipal (CTM) - 37 Avenue de Plaisance

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Permanences des commissaires enquêteurs :

Lundi 22 novembre : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h

TARASCON :

Services techniques - 390, route de Saint-Rémy-de-Provence

Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

Permanences des commissaires enquêteurs :

Mercredi 24 novembre : 8h - 12h et 13h30 - 17h

*Pour toute information : Marie-Laure THAO, cheffe de projet révision Charte [chef.projet.charte@parc-
alpilles.fr](mailto:chef.projet.charte@parc-
alpilles.fr) et 04.90.90.44. 00*